

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## SUR LES PROCEDURES DE MODIFICATIONS DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE SAINT-OMER-CAPELLE, DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS D'AUDRUICQ ET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIEILLE-EGLISE.

Par arrêté en date du 5 octobre 2017, le Vice-Président de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ (CCRA) en charge de l'urbanisme a prescrit l'ouverture de l'Enquête Publique sur les procédures de modifications du Plan d'Occupation des Sols de SAINT-OMER-CAPELLE, du Plan d'Occupation des sols d'AUDRUICQ et du Plan Local d'Urbanisme de VIEILLE-EGLISE.

Les projets de modifications concernent :

- pour la commune de VIEILLE-EGLISE:
  - La procédure doit permettre d'adapter la rédaction de l'article 6 du règlement de la Zone 1AUa, afin de modifier les règles d'implantation par rapport aux voies publiques et privées.
  - La procédure doit permettre d'adapter la rédaction de l'article 11 du règlement de la Zone NR, afin de permettre la réalisation de travaux de modification des ouvertures d'une ancienne sécherie.
- Pour la Commune de SAINT OMER CAPELLE la procédure doit permettre le classement de la résidence des Pinsons et la Résidence des Alouettes actuellement en zone 30NA en zone UC, afin d'autoriser les annexes aux constructions à usage d'habitation.
- Pour la commune d'AUDRUICQ la procédure doit permettre le détachement d'une partie de la zone 31NA pour la classer en zone UC, avec levée de l'emplacement réservé n° 16, afin de permettre l'implantation de la maison médicale

Le projet sera soumis à enquête publique durant 32 jours **du lundi 6 novembre 2017 au Jeudi 7 décembre 2017 inclus**. Pendant cette période, le dossier présentant les procédures de modifications sera déposé dans les Mairies de SAINT-OMER CAPELLE, AUDRUICQ et VIEILLE-EGLISE et au siège de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ, afin que chacun puisse en prendre connaissance, les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelle des bureaux, ainsi que sur le site internet [www.CCRA.fr](http://www.CCRA.fr).

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées:

- soit à les consigner sur un registre d'enquête mis à leur disposition dans les Mairies de SAINT-OMER CAPELLE, AUDRUICQ et VIEILLE-EGLISE et au siège de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ (Maison Rurale, 66 Place du Général de Gaulle 62370 AUDRUICQ) aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux,
- soit à les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq  
Maison Rurale  
66 Place du Général de Gaulle  
BP4  
62370 AUDRUICQ

- soit par voie électronique sur l'adresse email: [enquetepublique@ccra.fr](mailto:enquetepublique@ccra.fr)

Monsieur Michel NIEMANN a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille.

Les permanences du Commissaire Enquêteur sont les suivantes :

- En Mairie d'Audruicq le lundi 06 Novembre 2017 de 14h à 17h
- En Mairie de Saint-Omer-CAPELLE le mercredi 15 Novembre 2017 de 9h à 12h
- En Mairie de Vieille-Église le vendredi 24 Novembre 2017 de 16 h à 19h
- Au Siège de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) le jeudi 7 Décembre 2017 de 14h à 17h

Le rapport du Commissaire Enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à disposition du public dans les Mairies de SAINT-OMER CAPELLE, AUDRUICQ et VIEILLE-EGLISE et au siège de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ, après que le Commissaire Enquêteur les aura transmis à la Présidente de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ.